

# PSB Ti

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 19/07/2006

Date d'impression : 21/10/2020 Date de révision : 12/12/2018

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE



PICKLING SYSTEMS S.a.r.l.  
Zone Mégazone de Moselle Est  
130 rue des Fougères  
57450 HENRIVILLE  
Tél : 03.87.82.85.45.

Fournisseur :

Désignation du produit : PSB Ti

Personne compétente: M. WALTER Marc  
Mél : contact@pickling-systems.com

Type d'utilisation : Décapant, matériel aide galvanique N° d'urgence (centre anti-poison) : ORFILA 01.45.42.59.59.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 2 ; H310 - Toxicité aiguë (dermique) : Catégorie 2 ; Mortel par contact cutané.

Acute Tox. 3 ; H331 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 3 ; Toxique par inhalation.

Acute Tox. 3 ; H301 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 3 ; Toxique en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

#### Système de classification

La classification correspond aux listes de l'UE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par nos fournisseurs.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



Corrosion GHS05



Tête de mort sur deux tibias GHS06

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composant dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Acide nitrique 25 - 50 % ; N°CAS : 7697-37-2

Fluorure d'hydrogène 2,5 – 10% ; N°CAS : 7664-39-3

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H310 Mortel par contact cutané

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P321 Traitement spécifique (voir chapitre 4 sur cette étiquette).

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Mélanges

##### **Composants dangereux**

ACIDE NITRIQUE ; N°CE : 231-714-2; N°CAS : 7697-37-2

Poids :  $\geq 30 - < 35 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Ox. Liq. 2 ; H272 Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

ACIDE FLUORHYDRIQUE ; N°CE : 231-634-8; N°CAS : 7664-39-3

Poids :  $\geq 5 - < 7 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H300 Acute Tox. 1 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

##### **Indications diverses**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

##### **Indications générales**

Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal. Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

##### **En cas d'inhalation**

En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: solution de gluconate de calcium . Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Demander immédiatement un avis médical. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

##### **En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. solution de gluconate de calcium Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

##### **En cas de projection dans les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

##### **En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: solution de gluconate de calcium Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité). Administrer comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau). Appeler immédiatement un médecin.

##### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

- Risques aigus (exposition brève)

Par inhalation: irritations oculaires (conjonctivite, kératite, opacités cornéennes) et respiratoires (pharyngite, laryngite, bronchopathie chronique, pneumonie, collapsus circulatoire, spames, à terme sténoses bronchiques, sténoses pulmonaires et œdème pulmonaire) .

Par contact cutané: brûlures avec des produits contenant de l'acide fluorhydrique ou susceptibles d'en libérer. Elles sont souvent retardées avec la dilution.

Par ingestion: douleurs buccales, vomissements fréquents parfois sanglants, pouvant entraîner des paresthésies (fourmillements, picotements, brûlures), des convulsions, des troubles de la conduction, hémorragie digestive, perforation œsophagienne ou gastrique, détresse respiratoire et insuffisances rénales ou encore œdème laryngé peuvent survenir quelques jours après l'ingestion de l'acide fluorhydrique.

Lésions pouvant évoluer vers la nécrose.

Danger mortel.

- Risques chroniques (exposition prolongée, tous modes d'exposition)

Irritation de la peau. Irritations oculaires et respiratoires. Douleurs articulaires et limitation des mouvements.

Intoxications : fluoroses, exostoses ou encore ostéophytes qui se traduisent par une augmentation de la densité osseuse et/ou une malformation osseuse.

### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Informations pour le médecin : des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Poudre d'extinction , Jet d'eau pulvérisée.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fluorure d'hydrogène , Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### **Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau pour réduire la formation de vapeurs et pour faire condenser les vapeurs existantes. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

### **Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### **Les précautions pour la protection de l'environnement**

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Evacuation: voir rubrique 13. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux superficielles/courantes ou les canalisations.

Actionner vos équipements de rétention sur site après la découverte d'une fuite dans les eaux canalisées.

Si vous ne pouvez pas effectuer une rétention sur les canalisations, diluer les effluents en apportant de l'eau non polluée supplémentaire peut mener à une baisse de la valeur du pH et minimiser l'impact sur les canalisations et l'environnement aquatique récepteur. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau , Chaux.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant (base diluée).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail. Utiliser un échappement (laboratoire). Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver le récipient bien fermé. Ventilation technique au poste de travail. Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Éviter le dégagement d'aérosols.

#### **Prévention des incendies et explosions**

Réactions au contact des métaux légers avec formation d'hydrogène inflammable et explosible.

### **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et sec. Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker dans un endroit seulement accessible aux personnes autorisées.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Observer les réglementations et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (bacs de rétention). Ne conserver que dans le fût métallique d'origine, ne jamais transvaser dans un récipient en verre, cuivre ou nickel.

### Matériaux d'emballage

Polyéthylène

### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Les bases fortes et les lessives (alcalis).

Classe de stockage : 6.1B

Classe de stockage (TRGS 510) : 6.1B

### Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents de galvanisation et agents pour le traitement de surfaces métalliques

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACIDE NITRIQUE ; N°CAS : 7697-37-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 1 ppm / 2,6 mg/m<sup>3</sup>

Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 1 ppm / 2,6 mg/m<sup>3</sup>

Version : 07.02.2006

ACIDE FLUORHYDRIQUE ; N°CAS : 7664-39-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 1 ppm / 0,83 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(I)

Remarque : H, Y

Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 3 ppm / 2,5 mg/m<sup>3</sup>

Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 1,8 ppm / 1,5 mg/m<sup>3</sup>

Version : 08.06.2000

#### Valeurs limites biologiques

ACIDE FLUORHYDRIQUE ; N°CAS : 7664-39-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Fluoride / Urine (U) / Avant la couche suivante

Valeur seuil : 7 mg/g Kr

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Fluoride / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 4 mg/g Kr

Version : 31.03.2004

### Indications supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Contrôles de l'exposition

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.



### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité.

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet en caoutchouc ou embout buccal) avec filtre: NO-P3

**Normes :** Masque EN 136 / EN 148 / EN12942

Cartouche combiné CF32 A2B2E2K2-P3/PSL R

#### Mesures supplémentaires de protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée porter un masque filtrant chimique de catégorie E (gaz acide) et de classe la plus élevée possible. Attention, la saturation peut survenir à tout moment, dès suspicion de gaz acide, revêtir son masque et évacuer la zone.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ce qui suppose une formation de l'utilisateur et un appareillage contrôlé régulièrement.



### Protection des mains

**Matériau approprié :** FKM (caoutchouc fluoré), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

**Caractéristiques exigées :** Résistant aux acides. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Temps de pénétration (durée maximale de port) :** Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

**Epaisseur du matériau des gants :** > 0,4 mm

**Remarque :** Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

#### Préconisation :

- Epaisseur 1,6 mm
- Matière : PVC

**Norme :** EN 388 : résistance à l'abrasion des dangers mécaniques

Résistant : Abrasion (niveau 4), Coupure (niveau 1), Déchirure (niveau 2) et Perforation (Niveau 1)

EN 374-3 : résistance à la perméation par produits chimiques



### Protection des yeux

#### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés résistantes aux acides à usage court.

#### Mesures de protection supplémentaires pour les yeux

Une douche oculaire doit être installée et son emplacement indiqué bien en vue.

Eviter le port de lentilles de contact.

#### Préconisation :

- Matière : Monture PVC et oculaire : polycarbonate

**Norme :** EN 166



### Protection du corps

**Protection du corps appropriée :** Vêtement de protection (combinaison et bottes)

**Caractéristiques exigées :** Résistant aux acides

**Remarque :** Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Préconisation pour la combinaison :

- Epaisseur : environs 360 g/m<sup>2</sup>
- Matière : tissu en polyester doublement enduit PVC

Norme : EN 465  
EN 466  
EN 343 : 1998

**Préconisation pour les bottes :**

- Matière : caoutchouc

Norme : EN 20347

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique :** Liquide.  
**Couleur :** Incolore transparent.  
**Odeur :** Caractéristique.  
**Seuil olfactif :** Non déterminé.  
**Valeur du pH (à 20°C):** 1  
**Modification d'état :**  
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition (1013 hPa) > 120°C  
Point de fusion : Non déterminé  
**Point d'éclair :** aucun/aucune.  
**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.  
**Température d'inflammation :** Non déterminé.  
**Température de décomposition :** Non déterminé.  
**Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.  
**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.  
**Limites d'explosivité :**  
Inférieur: Non déterminé.  
Supérieur : Non déterminé.  
**Pression de vapeur :** (50°C) < 1000 hPa  
**Densité :** 1,20 g/cm<sup>3</sup> (20°C) 1-2 g/cm<sup>3</sup>  
**Densité relative :** Non déterminé.  
**Densité de vapeur :** Non déterminé.  
**Vitesse d'évaporation :** Non déterminé.  
**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Entièrement miscible.  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.  
**Viscosité :**  
Dynamique : Non déterminé.  
Cinématique : Non déterminé.

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

**Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

**Stabilité chimique :**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7

**Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction violente avec l'eau, des bases fortes anhydres, des composés organiques (réducteurs notamment) et des matières combustibles (papier, cartons...). Réactions au contact des métaux légers avec formation d'hydrogène inflammable et explosible. Vive réaction avec: Métal, non noble Métaux alcalins Alcalies (bases), concentré. Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

**Conditions à éviter**

Ne jamais ajouter directement de l'eau dans le produit, mais ajouter ce produit dans de l'eau pour effectuer des dilutions. Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

#### **Matières incompatibles :**

Bases fortes et produits alcalins (lessives). Verre, Aluminium, zinc et autres métaux légers. Matériaux, contenant du silicate. Métaux alcalins, Métal, non noble Alcalies (bases), concentré. Comburant, fortes. Amines.

#### **Produits de décomposition dangereux :**

Suivant les conditions d'utilisation, du peroxyde d'azote peut se former (gaz toxique ou mortel et corrosif par inhalation). gaz nitrosé

#### **Décomposition thermique**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

- Risques aigus (exposition brève)
  - Par inhalation: irritations oculaires (conjonctivite, kératite, opacités cornéennes) et respiratoires (pharyngite, laryngite, bronchopathie chronique, à terme sténoses bronchiques, sténoses pulmonaires et œdème pulmonaire) .
  - Par contact cutané: brûlures avec des produits contenant de l'acide fluorhydrique ou susceptibles d'en libérer. Elles sont souvent retardées avec la dilution.
  - Par ingestion: douleurs buccales, vomissements fréquents parfois sanglants, pouvant entraîner des paresthésies (fourmillements, picotements, brûlures), des convulsions, des troubles de la conduction, hémorragie digestive, perforation œsophagienne ou gastrique, détresse respiratoire et insuffisances rénales ou encore œdème laryngé peuvent survenir quelques jours après l'ingestion de l'acide fluorhydrique.
  - Lésions pouvant évoluer vers la nécrose.
  - Danger mortel.
- Risques chroniques (exposition prolongée, tous modes d'exposition)
  - Irritation de la peau. Irritations oculaires et respiratoires. Douleurs articulaires et limitation des mouvements.
  - Intoxications : fluoroses, exostoses ou encore ostéophytes qui se traduisent par une augmentation de la densité osseuse et/ou une malformation osseuse.

### **Effets aigus**

#### **Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre :	CL50 ( ACIDE FLUORHYDRIQUE ; N°CAS : 7664-39-3 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1276 ppm

### **Effets sensibilisants**

Non sensibilisant

### **Indications toxicologiques complémentaires :**

Danger par résorption dermique.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **Toxicité**

#### **Toxicité aquatique :**

#### **7697-37-2 acide nitrique**

EC 50 / 48 h 0,492 mg/l (Daphnia magna)  
LC 50 / 48 h 180 mg/l (aquatic invertebrates)  
LC 50 / 96 h 72 mg/l (Gambusia affinis)  
12,5 mg/l (Salmo gairdneri)

#### **Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification allemande) : polluant.

#### **En cas de fuite**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux superficielles ou les canalisations. Il existe un danger pour l'eau potable dès la survenue d'une fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Actionner vos équipements de rétention sur site après la découverte d'une fuite dans les eaux canalisées. Si vous ne pouvez pas effectuer une rétention sur les canalisations, diluer les effluents en apportant de l'eau non polluée supplémentaire peut mener à une baisse de la valeur du pH et minimiser l'impact sur les canalisations et l'environnement aquatique récepteur. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques.

### **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### **Autres informations écotoxicologiques**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **Méthodes de traitement des déchets**

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

### **Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Confier le produit utilisé à une filière agréée de retraitement (de neutralisation par exemple), ou dans la mesure du possible le réutiliser autrement.

### **Code déchet :**

La classification des codes de déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés mis en place et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

### **Emballages non nettoyés :**

Élimination conformément aux prescriptions réglementaires : stocker à minima sous abri et sur bac de rétention. Ne pas utiliser comme récipient pour d'autres déchets, des réactions chimiques incontrôlées peuvent se produire. Confier à un éliminateur ou recycleur agréé.

### **Recommandation :**

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Élimination des récipients uniquement dans des filières agréées.

### **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement additionnée d'une base diluée.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>N° ONU :</b>	UN 2922
<b>Nom d'expédition des Nations unies :</b>	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A (Mélange d'acide nitrique et d'acide fluorhydrique)
<b>Classe(s) de danger pour le transport :</b>	8
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
Étiquettes :	8/6.1
Code de classement :	CT1
N° danger :	86
Code de restriction du tunnel :	E
Disposition particulières :	LQ 11 · E 2



### **Transport fluvial (ADNR)**

<b>N° ONU :</b>	UN2922
<b>Nom d'expédition des Nations unies :</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Mixture of nitric acid and hydrofluoric acid)
<b>Classe(s) de danger pour le transport :</b>	8
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
Étiquettes :	8+6.1
Code de classement :	CT1





### Transport maritime (IMDG)

N° ONU : UN2922  
Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Mixture of nitric acid and hydrofluoric acid)  
Classe(s) de danger pour le transport : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8/6.1  
EmS : F-A, S-B  
Disposition particulières : LQ 1 1 · E 2 · Groupe de séparation de matière selon le code IMDG 1 - Acides



### Transport aérien (IATA)

N° ONU/ID: 2922  
Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.S.A. (Mixture of nitric acid and hydrofluoric acid)  
Classe(s) de danger pour le transport : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8/6.1  
Disposition particulières : E 2  
**Dangers pour l'environnement**  
Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non  
Transport maritime (IMDG) : Non



## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 2 (Présente un danger important pour l'eau) Classification selon VwVwS

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales :**

**Les dispositions générales sur l'aération/assainissement des locaux de travail :** Articles R. 4222-1 et suivants du code du travail

**La prévention du risque chimique :** Articles R. 4412-1 et suivants du code du travail

**Substance/mélange faisant l'objet d'un classement ICPE pour le stockage et/ou l'emploi :** Articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement

**Indications sur les restrictions de travail :**

**Travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans, sauf pour les besoins de leur formation :** Article D. 4153-17 du code du travail.

**Travaux interdits aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires :** Articles D. 4154-1 à D. 4154-5 du code du travail

**Tableau des maladies professionnelles (France) :**

N°CAS	SUBSTANCE	Tableau des maladies professionnelles
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène (2,5-10%)	Inscrit au tableau n°32

**Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

**Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] ·

03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**Abréviations et acronymes**

Aucune

**Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible

**Indications de stage professionnel**

Aucune

**Informations complémentaires**

Aucune

**Autres renseignements réglementaires (France)**

**Service établissant la fiche technique :**

Voir point 1: Service chargé des renseignements.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs.)*